

Ministère des Transports du Québec

Programme de stabilisation des berges de la riv. Richelieu

Réponses aux questions supplémentaires du BAPE du 21 mars 2011 (deuxième série)

(Les réponses sont en rouge)

- A. Pourquoi ce projet de stabilisation des berges de la rivière Richelieu s'arrête-t-il à Saint-Ours au nord et à Saint-Basile-le-Grand au sud ?

Le territoire couvert par notre direction territoriale (Est-de-la-Montérégie) couvre une partie des routes 133 et 223, voir carte en annexe. Pour les portions en bordure de la rivière Richelieu, du nord vers le sud, les municipalités sont :

Route 133 : de Sainte-Victoire-de-Sorel à Mont-Saint-Hilaire

Route 223 : de Saint-Roch-sur-Richelieu à Carignan (la portion dans Chambly ne longe pas le Richelieu)

Les routes 133 et 223 ont été inspectées. Les sites répertoriés pour une intervention sur la berge se retrouvent dans les municipalités identifiées dans le programme de stabilisation et dans l'avis de projet soumis au MDDEP en 2004.

Si certaines municipalités ne sont pas représentées dans la demande d'autorisation, c'est qu'aucun site n'avait été identifié lors de la démarche d'analyse initiale. Une exception pour la municipalité de Beloeil, dont une portion de la route 223 présentait des sites à stabiliser. Cette portion de la route régionale est cependant sous juridiction municipale (entre la municipalité de McMasterville et l'A-20).

- B. Existe-t-il, à l'extérieur de la zone d'étude, d'autres emplacements où l'érosion des berges de la rivière Richelieu est susceptible de menacer la stabilité des routes 133 ou 223 ?

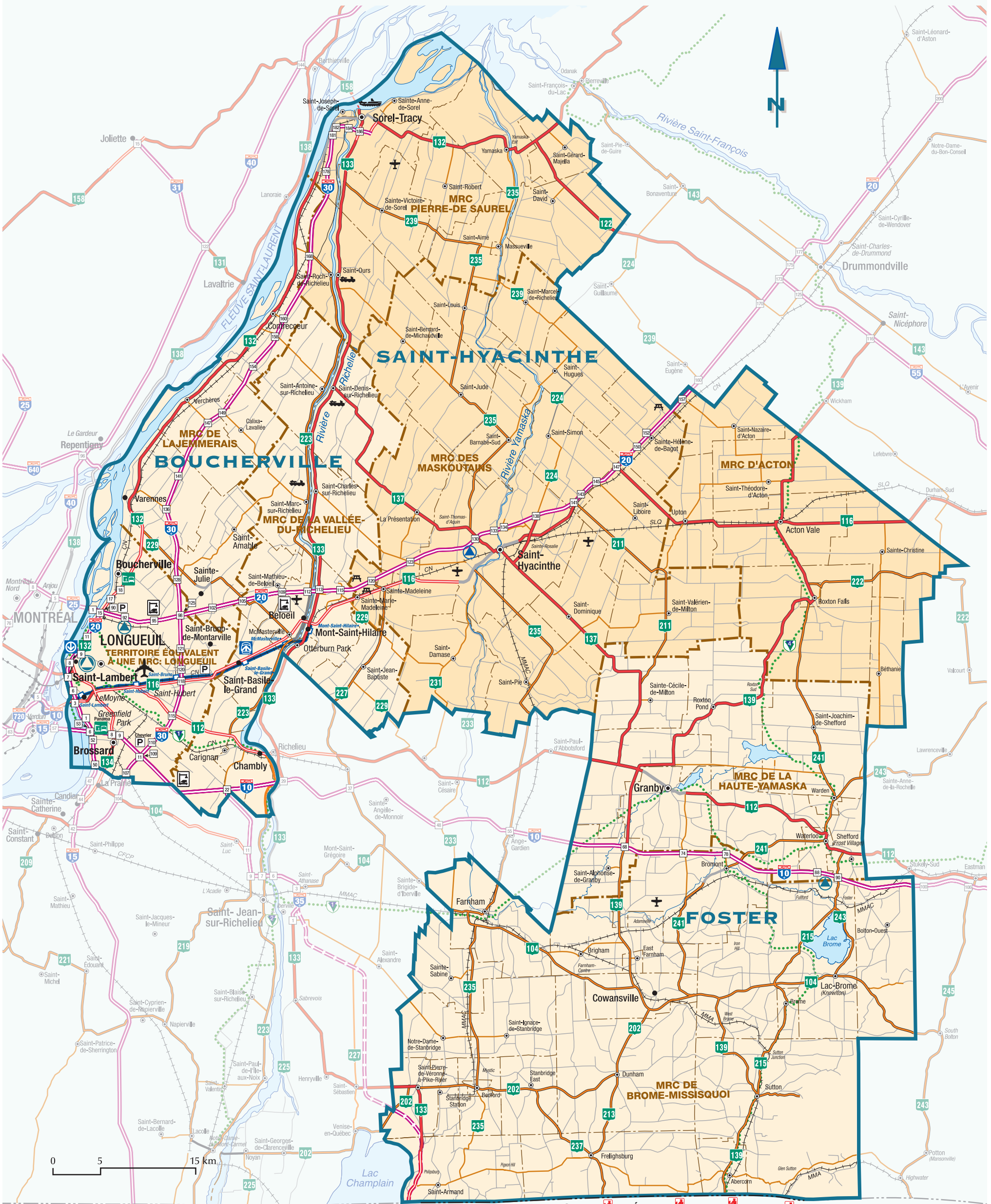
Aucun site confirmé par une étude géotechnique n'est identifié depuis le dépôt de l'avis de projet. Le monitoring des routes 133 et 223 se poursuit, tel qu'expliqué dans la réponse 4B de la correspondance du 11 mars.

Guy Bédard, chargé de projet

Direction de l'Est-de-la-Montérégie
Ministère des Transports

04 avril 2011

DIRECTION DE L'EST-DE-LA-MONTÉRÉGIE



LÉGENDE

Routes	Équipements pararoutiers	Modes de transport	Limites	Bureaux administratifs
Autoroute	Poste et aire de contrôle	Météo	Direction territoriale	Direction territoriale
Route nationale	Halte routière	Train de banlieue	Centre de services	Centre de services
Route régionale	Poste de douane	Chemin de fer	Municipalité	Population
Route collectrice et accès aux ressources	Terminus métropolitain	Aéroport majeur autre	MRC	< 10 000 habitants
Route locale	Stationnement incitatif	Traversier annuel saisonnier	Frontière internationale	10 000 à 30 000 habitants
		Route verte		> 30 000 habitants